

AVIS PUBLIC

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
Conformément au règlement numéro 0667-2016

Prenez avis que le 26 août 2024, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby et au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogation mineure suivantes :

1.	<i>Nom du propriétaire :</i>	FRANCIS VALLEE
(2024-80116)	<i>Numéro de cadastre :</i>	4 972 197 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	211 à 215, avenue du Parc
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment de 6 logements sur un lot d'une largeur d'au moins 12,57 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, les lots situés dans la zone résidentielle GK26R ayant une construction de 4 à 6 logements doivent avoir une largeur minimale de 18 mètres.</p> <p>Le tout en référence au plan d'implantation proposée préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 8 mai 2024, sous le numéro 26470 de ses minutes et sous le numéro de dossier GBY10100758.</p>
2.	<i>Nom des propriétaires :</i>	DANIEL MEUNIER et CAROLE RIOPEL
(2024-80134)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 009 905 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	116 à 118, rue de l'Assomption
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment accessoire à une distance d'au moins 0,44 mètre de la ligne latérale, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à un minimum de 0,6 mètre.</p> <p>Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Alexandre Routhier, arpenteur-géomètre, en date du 24 mai 2024, sous le numéro 228 de ses minutes et sous le numéro de dossier 90033.</p>
3.	<i>Nom du propriétaire :</i>	9477-2324 QUÉBEC INC.
(2024-80138)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 650 058 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	575, rue Dufferin
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'une troisième entrée charretière, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à un maximum de 2 par rue.</p> <p>Le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M. Philippe Lalonde, arpenteur-géomètre, en date du 29 avril 2024, sous le numéro 2182 de ses minutes et sous le numéro de dossier 240077.</p>
4.	<i>Nom du propriétaire :</i>	CAISSE DESJARDINS DE GRANBY – HAUTE-YAMASKA
(2024-80141)	<i>Numéro de cadastre :</i>	5 923 476 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	450, rue Principale
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'installation de cinq (5) enseignes pour l'entreprise MNP, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme maximale est établie à deux (2) enseignes.</p> <p>Le tout en référence au documents soumis en date du 11 mars 2024.</p>

5.	<i>Nom du propriétaire :</i>	LES BÂTIMENTS DAIGLE INC.
(2024-80145)	<i>Numéros de cadastre :</i>	6 633 817, 6 633 818, 6 633 819 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	124 à 128, rue Quévillon
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser un balcon empiétant jusqu'à 2,33 mètres dans la marge avant, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, l'empiètement maximal des balcons dans la marge avant est établi à 2 mètres. Le tout en référence au plan d'implantation préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 14 avril 2021, sous le numéro 23854 de ses minutes et sous le numéro de dossier GBY10103972.

6.	<i>Nom du propriétaire :</i>	CAISSE DESJARDINS DE GRANBY – HAUTE-YAMASKA
(2024-80156)	<i>Numéro de cadastre :</i>	5 923 476 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	450, rue Principale
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'installation d'un total de huit (8) enseignes pour la Caisse Desjardins de Granby – Haute-Yamaska, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme maximale est établie à deux (2) enseignes. Le tout en référence au documents soumis en date du 11 mars 2024.

7.	<i>Nom du propriétaire :</i>	FRANCIS VALLÉE
(2024-80161)	<i>Numéros de cadastre :</i>	4 972 197 et 4 972 196 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	211 à 215 et 217 à 219, avenue du Parc
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser une allée de circulation à deux sens d'une largeur d'au moins 3,94 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, une allée de circulation à deux sens doit avoir une largeur d'au moins 6 mètres. Le tout en référence au plan d'implantation proposée préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 8 mai 2024, sous le numéro 26470 de ses minutes et sous le numéro de dossier GBY10100758.

8.	<i>Nom du propriétaire :</i>	ANTONY LUSSIER-LARAMÉE
(2024-80144)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 140 303 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	160, rue Denison Ouest
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser une unité d'habitation accessoire jusqu'à 1,02 mètre de la ligne de terrain latérale, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme minimale est établie à 2 mètres de la ligne latérale de terrain. La demande de dérogation mineure vise également à autoriser une unité d'habitation accessoire d'une superficie représentant 69,1 % de la superficie du bâtiment principal, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme minimale est établie à une superficie maximale représentant 50 % de la superficie du bâtiment principal. L'unité d'habitation accessoire est située à l'étage du garage détaché et a une superficie de 103,86 mètres carrés. Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, en date du 13 août 2021, sous le numéro 17881 de ses minutes et sous le numéro de référence 07-027.

9.	<i>Nom des propriétaires :</i>	GUY BEAUREGARD et NICOLE BEAUREGARD BOURDEAU
(2024-80169)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 012 432 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	397, rue La Fontaine
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser un avant-toit empiétant jusqu'à 3,32 mètres dans la marge avant, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme maximale est établie à un empiètement de 2 mètres dans la marge avant.

		Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, en date du 4 juin 2024, sous le numéro 18 412 de ses minutes et sous le numéro de dossier 90067.
--	--	---

10.	<i>Nom du propriétaire :</i>	GESTION A.Y.J. TREMBLAY INC.
(2024-80172)	<i>Numéros de cadastre :</i>	1 400 375 et 6 160 656 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	604, rue Principale et le 468, rue Desjardins Sud
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment principal ayant un pourcentage d'occupation au sol allant jusqu'à 38,2 %, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme maximale pour les bâtiments principaux est établie à un pourcentage d'occupation au sol de 35 % dans la zone commerciale FJ04C. Le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par Mme Geneviève-Ilou Boucher, arpenteuse-géomètre, en date du 3 juin 2024, sous le numéro 8522 de ses minutes et sous le numéro de dossier 150671.

11.	<i>Nom des propriétaires :</i>	KEVIN BLANCHARD et RENÉ MARTEL
(2024-80167)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 010 787 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	168, rue Cartier
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser un balcon couvert jusqu'à 0,7 mètre de la ligne de terrain latérale, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme minimale est établie à 1,5 mètre. Le tout en référence au plan projet de morcellement préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 24 avril 2024, sous le numéro 26442 de ses minutes et sous le numéro de dossier AGBY-237488.

12.	<i>Nom du propriétaire :</i>	9440-5784 QUÉBEC INC.
(2024-80180)	<i>Numéro de cadastre :</i>	6 574 191 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	1109, rue Principale
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	La demande de dérogation mineure vise à autoriser un total de quatre (4) enseignes pour l'établissement, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme maximale est un total de trois (3) enseignes par établissement pour le groupe de zone # 2: Artère commerciale. Le tout en référence au certificat de localisation remis le 6 juin 2024.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 pendant les heures régulières d'ouverture de nos bureaux.

Donné à Granby, ce 30 juillet 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 30 juillet 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 30 juillet 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier